

N° 944/2022 /MINESEC/SEESEN/SG/DECC/SDCAS/SAS

Yaoundé, le 04 OCT 2022

CRITÈRES DE DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES D'EXCELLENCE SCOLAIRE SESSION 2022

1. Critères de délivrance des diplômes d'excellence scolaire aux candidats

- Avoir obtenu une moyenne générale $\geq 12/20$, quelque soit l'examen ou la série/spécialité ;
- Etre parmi les 05 (cinq) premiers au niveau national et les 03 (trois) premiers au niveau régional ;
- Etre candidats réguliers ;
- Tous les ex-æquo sont pris en compte.

2. Critères de délivrance des diplômes d'excellence scolaire aux établissements scolaires

- Etre parmi les 05 (cinq) premiers établissements à l'échelle nationale par examen ;
- Etre parmi les 03 (trois) premiers établissements par examen au niveau régional dans les catégories « établissements privés » et « établissements publics » ;
- Un établissement lauréat devra avoir :
 - Un taux de réussite $\geq 65\%$;
 - Un effectif ≥ 60 candidats pour le BEPC ;
 - Un effectif ≥ 30 candidats pour le BEPC BILINGUE, le CAP INDUSTRIEL, le CAPIEMP et le CAPIET ;
 - Un effectif ≥ 15 candidats pour le CAP STT.
- En cas d'ex-æquo (même taux de réussite et même effectif de candidats inscrits), les établissements concernés sont tous pris en compte.



LE DIRECTEUR DES EXAMENS, DES CONCOURS
ET DE LA CERTIFICATION

Shava Madelienne Eho Fotong
Peni H.C.